



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

Groupement des Ressources Humaines

Service Formation

Affaire suivie par : *Lieutenant Julien Baudon*

Nos Réf. : GRH-SF / FG/GR/ JC/JB

Yzeure, le 7 septembre 2023

NOTE DE SERVICE

PERMANENTE

TEMPORAIRE

N° T / 2023/1

Objet : 49^{ème} Cross départemental des sapeurs-pompiers de l'Allier

PJ: 1 dossier complet comprenant 6 annexes

Le 49^{ème} Cross-Country Départemental des sapeurs-pompiers de l'Allier aura lieu **le samedi 14 octobre 2023** au Centre Omnisport, rue de la gravière à Saint Yorre.

A ce titre, vous trouverez ci-joint un dossier complet comprenant notamment le règlement complet du cross, les horaires ainsi que l'organisation et les tracés des différents parcours. Cette année l'inscription des participants se fera en ligne via les chefs de centre et les responsables JSP sous couvert des officiers formation des groupements territoriaux.

La fermeture des inscriptions s'effectuera le 6 octobre 2023, dernier délai (aucune inscription ne pourra être acceptée après cette date)

Afin que cette journée soit une réussite, je compte sur les chefs de groupements, les chefs de centres et les responsables de section JSP pour fédérer les sapeurs-pompiers ainsi que les jeunes pompiers autour de cet évènement à la fois sportif et festif.

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

Colonel Hors Classe-Philippe SANSA

Destinataires:

- MM. Les chefs de groupements fonctionnels et territoriaux ;
- MM. Les chefs de centres d'incendie et de secours (CSP, CS, CPI) ;
- MM. Les responsables des sections JSP.

LISTE DES ANNEXES

-  **Annexe 1** : Autorisation parentale d'hospitalisation et d'opérations (pour les SPV mineurs) ;

-  **Annexe 2** : Règlement du cross départemental ;

-  **Annexe 3** : Feuilles d'engagement par catégories;

-  **Annexe 4** : Horaires et organisation du cross départemental ;

-  **Annexe 5** : Règles pour la participation aux cross interdépartemental et national ;

-  **Annexe 6** : Plan du site et tracés du cross départemental ;

-  **Annexe 7** : Affiche du cross et coupon-réponse repas.

AUTORISATION PARENTALE D'HOSPITALISATION ET D'OPERATION

Je soussigné (e) Monsieur ou Madame*

.....

(Père, Mère, Représentant (e) légal(e)*)

Autorise mon fils / ma fille*

Né(e) le/...../.....à.....

Et demeurant à.....

A être hospitalisé (e) et le cas échéant à subir une intervention chirurgicale en cas d'accident au cours des déplacements prévus à l'occasion des manifestations sportives 2023 (Cross départemental, régional et national).

* : *razer les mentions inutiles*

Fait à le,.....

Signature des parents (ou représentant légal),

REGLEMENT PARTICULIER DU 49^{ème}
CROSS COUNTRY DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER
au titre de la saison 2023-2024
SAMEDI 14 octobre 2023
A SAINT YORRE

Annexe 2

Article 1 : Le cross-country des Sapeurs-Pompiers de l'Allier est organisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Allier, le Centre de Secours de Saint Yorre et son Amicale.

Article 2 : Le cross départemental est ouvert à tous les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en activité de service et régulièrement inscrits sur les registres du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers depuis le 1er Janvier de l'année de l'épreuve.

Article 3 : Les catégories sont celles définies par la Fédération Française d'Athlétisme et correspondent aux années de naissance fixées ci-dessous :

MASCULINES - FEMININES

Benjamins	2011 - 2012	Séniors masculins et féminins	1985 - 2004
Minimes	2009 - 2010	Vétéran 1 masculins et féminins	1975-1984
Cadets	2007 - 2008	Vétéran 2 masculins et féminins	1974 et avant
Juniors	2005 - 2006		

Article 4 : Les distances à respecter pour la définition des parcours sont les suivantes :

<u>TRACES</u>	<u>MASCULINS</u>	<u>FEMININS</u>
Benjamins	2000 à 3000 m	2000 à 3000 m
Minimes	2000 à 3000 m	2000 à 3000 m
Cadets	4000 à 6000 m	2500 à 4500 m
Juniors	6000 à 8000 m	3000 à 5000 m
Séniors	8000 à 12000 m	4000 à 6000 m
Vétéran I	8000 à 10000 m	4000 à 6000 m
Vétéran II	6000 à 10000 m	4000 à 6000 m

Le tracé des parcours sera affiché au centre d'accueil des responsables d'équipe et sur le terrain où doivent se dérouler les épreuves. Un plan des courses est joint au présent règlement.

Article 5 : Les concurrents et concurrentes ne pourront prendre part qu'à l'épreuve réservée à la catégorie dont ils font partie suivant leur année de naissance.

Ces catégories sont définies d'après le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

Article 6 : Chaque centre peut présenter au départ de chaque épreuve une équipe dont le nombre d'éléments n'est pas limité.

Article 7 : La compétition comporte les classements suivants :

- a) Un classement individuel masculin pour chacune des catégories ;
- b) Un classement individuel féminin pour chacune des catégories ;
- c) Un classement général toutes catégories confondues par centre, divisé en plusieurs classements :

- Un classement général pour les écoles de JSP ;
- Un classement général « Centres de Première Intervention » ;
- Un classement général « Centres de Secours » ;
- Un classement général « Centre de Secours Principaux et SDIS ».

Article 8 : Tous les athlètes masculins concourent pour les classements individuels masculins par catégorie (Benjamins - Minimes - Cadets - Juniors - Séniors - Vétérans I - Vétérans II).

Toutes les athlètes féminines concourent pour le classement individuel féminin par catégorie (Benjamins - Minimes - Cadets - Juniors - Séniors - Vétérans I – Vétérans II).

Article 9 : Le classement général toute catégorie est obtenu en effectuant la somme :

- des places des trois premiers concurrents dudit centre pour la catégorie sénior,
- des places des deux premiers concurrents dudit centre pour les autres catégories.

En cas d'ex-æquo, la règle du bénéfice de l'âge sera appliquée.

Article 10 : Les chefs de centre et les responsables JSP devront procéder aux inscriptions de leurs concurrents via le site mis à disposition par la société CHRONOSPHERE, au niveau de la rubrique « actualités » sur le portail du SDIS. Cette rubrique restera accessible jusqu'à la date limite de candidature ci-dessous :

le vendredi 6 octobre 2023

Les inscriptions devront obligatoirement être accompagnées pour les SP mineurs de l'autorisation parentale (annexe 1, dûment complétée à scanner et joindre au dossier numérique).

Article 11 : Les inscriptions ne répondant pas aux exigences de l'article 10 ci-dessus ne seront pas retenues.

FEUILLE D'ENGAGEMENT SP

A retourner au service formation SUD après inscription sur le
site Chronosphère via le lien :

<https://chronospheres.fr/evenements/detail/Cross-SDIS-03-St-Yorre-927>

Mail : formation.sud@sdis03.fr

CATEGORIES « FEMININES »

CENTRE D'APPARTENANCE :

NOM PRENOM DU RESPONSABLE :

CATEGORIES	NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	MATRICULE
CADETTES 2007-2008			
JUNIORS 2005-1999			
SENIORS 1978-1997			
VETERANS I 1975-1984			
VETERANS II 1974 et avant			

Signature chef de centre

Fait à, le.....

FEUILLE D'ENGAGEMENT SP

A retourner au service formation SUD après inscription sur le site Chronosphère via le lien :

<https://chronospheres.fr/evenements/detail/Cross-SDIS-03-St-Yorre-927>

Mail : formation.sud@sdis03.fr

CATEGORIES « MASCULINES »

CENTRE D'APPARTENANCE :

NOM PRENOM DU RESPONSABLE :

CATEGORIES	NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	MATRICULE
CADETS 2007-2008			
JUNIORS 2005-1999			
SENIORS 1978-1997			
VETERANS I 1975-1984			
VETERANS II 1974 et avant			

Signature chef de centre

Fait à, le.....

FEUILLE D'ENGAGEMENT JSP

A retourner au service formation SUD après inscription sur le site Chronosphère via le lien :

<https://chronospheres.fr/evenements/detail/Cross-SDIS-03-St-Yorre-927>

Mail : formation.sud@sdis03.fr

CATEGORIES « FEMININES »

ECOLE D'APPARTENANCE :

NOM PRENOM DU RESPONSABLE :

CATEGORIES	NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	MATRICULE
BENJAMINES 2011-2012			
MINIMES 2009-2010			
CADETTES 2007-2008			
JUNIORS 2005-2006			

Signature du responsable de section

Fait à, le.....

FEUILLE D'ENGAGEMENT SP

A retourner au service formation SUD après inscription sur le site Chronosphère via le lien :

<https://chronospheres.fr/evenements/detail/Cross-SDIS-03-St-Yorre-927>

Mail : formation.sud@sdis03.fr

CATEGORIES « MASCULINES »

ECOLE D'APPARTENANCE :

NOM PRENOM DU RESPONSABLE :

CATEGORIES	NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	MATRICULE
BENJAMINES 2011-2012			
MINIMES 2009-2010			
CADETTES 2007-2008			
JUNIORS 2005-2006			

Signature du responsable de section

Fait à, le.....

**49^{ème} CROSS-COUNTRY DEPARTEMENTAL DES
SAPEURS-POMPIERS DE L'ALLIER**

**SAMEDI 14 OTOBRE 2023
A SAINT YORRE**

9 h 00 ACCUEIL, PRESENTATION DES RESPONSABLES D'EQUIPES ET RECUPERATION DES DOSSARDS

- PRESENTATION DES CONCURRENTS SUR L'AIRE DE DEPART 10 MINUTES AVANT CHAQUE COURSE
-
- 30 MINUTES AVANT CHAQUE COURSE UN ECHAUFFEMENT SERA MIS EN PLACE PAR LE SDIS
-
- APRES CHAQUE COURSE DES DOUCHES SERONT A VOTRE DISPOSITION

10 h 00 VETERANS 2, JUNIORS MASCULINS

11 h 00 CADETS MASCULINS, SENIORS, VETERANS 1 ET VETERANS 2 FEMININS

11 h 45 CADETS ET JUNIORS FEMININS

A partir de 11 h 00 REPAS

13 h 45 BENJAMINS MASCULINS ET FEMININS, MINIMES MASCULINS ET FEMININS

14 h 30 SENIORS ET VETERANS 1 MASCULINS

17 h 00 - Proclamation des résultats et vin d'honneur

.....

Vous pourrez consulter les différentes informations concernant cette manifestation, notamment les parcours de chaque catégorie sur le site Extranet du SDIS et sur le site Chronosphère : <https://chronospheres.fr/evenements/detail/Cross-SDIS-03-St-Yorre-927>

**REGLES POUR LA PARTICIPATION AUX
CROSS INTERDEPARTEMENTAL ET NATIONAL
au titre de la saison 2023 – 2024**

Article 1 : Dates des épreuves

CROSS INTERDEPARTEMENTAL

Pas de date définie

CROSS NATIONAL

SDIS 72 (à confirmer)

Chaque Chef de Centre et responsable de Section JSP devra informer les athlètes de cette manifestation, afin que ces derniers puissent donner une réponse quant à leur participation.

Article 2 : Composition des équipes (5 athlètes par catégorie)

2.1 Le cross interdépartemental

Le cross interdépartemental est ouvert en priorité, aux athlètes sélectionnés au cross national. En cas de désistement d'un de ces derniers, possibilité de compléter les équipes par des athlètes en fonction de l'ordre d'arrivée. L'ensemble de la délégation ne pourra pas dépasser le nombre de concurrents prévus pour le cross national.

2.2 Le cross national

La sélection des équipes au cross national se fait le jour du cross départemental. Elle se compose des 5 premiers athlètes par catégorie, en cas de désistement elle sera complétée en fonction de l'ordre d'arrivée des coureurs de la catégorie considérée.

Article 3 : La date de cette manifestation étant communiquée dans le calendrier formation et rappelée dans cette note, il sera demandé aux athlètes qui seront sélectionnés de donner une réponse le jour du cross départemental quant à leur participation ou non à cette épreuve.

Article 4 : Pièce à fournir le jour de cette compétition

- il sera demandé aux athlètes une pièce d'identité.

Article 5 : Déroulement de la sortie pour le cross national

Départ : la veille heure non définie;
Retour : dans la soirée après cross.

Article 6 : Le transport, les hébergements et les repas sont pris en charge par le SDIS 03.
Sauf motif exceptionnel, le SDIS 03 se réserve le droit de se faire rembourser les frais avancés pour un athlète qui se désisterait après la clôture des inscriptions soit 15 jours avant la compétition.

Les documents d'inscription (fiche d'inscription, fiche santé, fiche repas...) seront édités dès que les organisateurs du cross national auront diffusé les dossiers d'inscription.

Dès la validation des participants (5 premiers de chaque catégorie), les documents organisateurs vous seront transmis et devront être préalablement remplis et signés des parents ou du représentant légal pour les mineurs et retournés au responsable de section.

Article 7 : **Encadrement cross interdépartemental et national** (identification du personnel au plus tard le jour du cross départemental)

7.1 Encadrement JSP

Le responsable des sections JSP devra désigner, un animateur JSP féminin et masculin pour encadrer les athlètes mineurs au cours de ces manifestations. Dans le cas contraire ces derniers ne pourraient y participer.

7.2 Responsable de la délégation

Le chef du groupement territorial organisateur du cross départemental devra désigner un officier sapeur-pompier SPP ou SPV (chef de groupe) afin de prendre en charge la délégation du SDIS

CROSS DÉPARTEMENTAL des Sapeurs-Pompiers de L'ALLIER

SAINT YORRE – 14 octobre 2023



INFOS ACCES CROSS

ADRESSE DU CROSS :

Rue de la GRAVIÈRE 03270 SAINT YORRE

COORDONNÉE GPS :

Latitude : N 46° 3 min 38.564 sec
Longitude : E 3° 27 min 29.31 sec

ACCES :

Accès OUEST via A 71 puis RD 906
Accès NORD via Bellerive sur Allier
puis RD 131
Accès EST via Abrest Rive droite RD
906 E

PARKING SUR ZONE

CROSS DÉPARTEMENTAL des Sapeurs-Pompiers de L'ALLIER

SAINT YORRE – 14 octobre 2023



Tracés des courses
Boucle bleue : 2 400m
Boucle rouge : 400m

Configuration des courses

- 10h00 V2 et junior M : 3 bleues : 7200 m
- 11h00 Cadet M/Séniors, V1, V2 F : 2 bleues et 1 rouge : 5200 m
- 11h45 Cadet F/Junior F : 1 Bleue et 2 rouges : 3200 m
- 13h45 Benjamin/Minime F et M 1 bleue : 2400 m
- 14h30 Sénior et V1 M : 4 bleues : 9600 m



CROSS DÉPARTEMENTAL SAMEDI 14 OCTOBRE 2023

À SAINT YORRE

L'Amicale des sapeurs-pompiers de Saint Yorre, vous propose un service de restauration sur le site même du cross départemental, sous la forme de plateau-repas.

Les repas sont au tarif de 12 € pour les écoles de JSP et de 17 € pour les coureurs et les visiteurs, et cela, exclusivement sur réservation (cf coupon réponse).

La restauration, sera ouverte dès 11H00, pour permettre aux coureurs de l'après-midi de se restaurer de bonne heure.

Les coupons réponses ainsi que le règlement par chèque à l'ordre de l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint Yorre, sont à retourner par voie postale à l'adresse ci-dessous, **au plus tard le 5 octobre 2023.**

Amicale des Sapeurs-pompiers de Saint Yorre

Centre de secours de Saint Yorre

1 rue de la verrerie 03270 Saint Yorre

Contact réservation restauration : 07 49 05 10 35

Merci de respecter la date limite pour la réservation des repas.

Un vin d'honneur sur le site du centre omnisport, clôturera l'édition 2023 du cross départemental des sapeurs-pompiers de l'Allier.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, et nous vous donnons rendez-vous le 14 octobre prochain.

Sportivement



1 rue de la verrerie
03270 Saint Yorre

CROSS DÉPARTEMENTAL SAMEDI 14 OCTOBRE 2023 À SAINT YORRE

COUPON RESERVATION REPAS

Menu plateau repas	
Ecoles JSP 12 euros	Coureurs/accompagnants 17 euros
Carottes râpées, Rosette & Jambon de pays	Salade Auvergnate (jambon cru, bleu et noix), terrine du chef & galantine maison
Barquette Kebab – Frites	Barquette Kebab – Frites
1 part de Fromage	2 parts de Fromage
Tarte aux fruits maison	1 portion de Framboisier
Petite bouteille d'eau & pain individuel	Petite bouteille d'eau & pain individuel

Les coupons réponses ainsi que le règlement par chèque à l'ordre de l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint Yorre, sont à retourner par voie postale à l'adresse ci-dessous, **au plus tard le 6 octobre 2023**. (Contact réservation restauration : 07 49 05 10 35).

Centre de secours*/ Ecole JSP* de			
Nombre de plateau repas coureurs	17 Euros X =Euros
Nombre de plateau repas JSP	12 Euros X =Euros
	TOTAL à régler		

*Rayer la mention inutile